

# Fiche de Données de Sécurité

## AG5040SS

Numéro de la version: 1.4

Date d'établissement: 2026-01-06

### 1 Identification

#### 1.1 Identificateur de produit

Marque commerciale

Phenolphthalein Agar Mixture

Identifiant FDS

AG5040SS

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

utilisation en laboratoire et à des fins d'analyse

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

AquaPhoenix Scientific  
860 Gitts Run Road  
Hanover PA 17331  
Etats-Unis

Téléphone: (866) 632-1291  
e-mail: [info@aquaphoenixsci.com](mailto:info@aquaphoenixsci.com)  
Site web: <https://www.aquaphoenixsci.com/>

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Service d'information d'urgence

ChemTel Inc.: 1-800-255-3924, +01-813-248-0585

### 2 Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon SGH

Ce mélange ne répond pas aux critères de classification.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage  
non requis

#### 2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ne contient pas une substance PBT/vPvB à une concentration de  $\geq 0,1\%$ .

Propriétés perturbant le système endocrinien

Ne contient pas un perturbateur endocrinien (ED) à une concentration de  $\geq 0,1\%$ .

### 3 Composition/ information sur les ingrédients

#### 3.1 Substances

Non pertinent (mélange)

#### 3.2 Mélanges

Description du mélange

| Nom de la substance | Identificateur      | %M   | Classification selon SGH | Pictogrammes |
|---------------------|---------------------|------|--------------------------|--------------|
| AG000216            | No CAS<br>9002-18-0 | 99.5 |                          |              |

# Fiche de Données de Sécurité

## AG5040SS

Numéro de la version: 1.4

Date d'établissement: 2026-01-06

| Nom de la substance | Identificateur    | %M  | Classification selon SGH                                                                                   | Pictogrammes                                                                                                                                                            |
|---------------------|-------------------|-----|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| phénolphtaléine     | No CAS<br>77-09-8 | 0.5 | Muta. 2 / H341<br>Carc. 1B / H350<br>Repr. 2 / H361f<br>Aquatic Acute 2 / H401<br>Aquatic Chronic 2 / H411 |   |

### Remarques

Pour le texte intégral: voir la RUBRIQUE 16

## 4 Premiers soins

### 4.1 Description des premiers secours

#### Notes générales

Ne pas laisser la personne concernée sans surveillance. Éloigner la victime de la zone de danger. Tenir la personne concernée tranquille, au chaud et couvert. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. En cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin. En cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.

#### Après inhalation

En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt de respiration, envoyer immédiatement chercher un médecin et ordonner les premiers secours. Fournir de l'air frais.

#### Après contact cutané

Enlever avec précaution les particules déposées sur la peau. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

#### Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante.

#### Après ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). NE PAS faire vomir.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Jusqu'à présent pas de symptômes et effets connus.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

aucune

## 5 Mesures à prendre en cas d'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Eau, Mousse, Poudre ABC

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à pleine puissance

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les dépôts de poussières combustibles ont un potentiel d'explosion très élevé.

Produits de combustion dangereux

Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

### 5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement. Ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts. Collecter l'eau d'extinction contaminée séparément. Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

# Fiche de Données de Sécurité

## AG5040SS

Numéro de la version: 1.4

Date d'établissement: 2026-01-06

### 6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Mettre les personnes à l'abri.

Pour les secouristes

Porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols/gaz.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. Retenir et éliminer l'eau de lavage contaminé.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Conseils concernant le confinement d'un déversement

Couverture des égouts, Ramasser mécaniquement

Conseils concernant le nettoyage d'un déversement

Ramasser mécaniquement.

Toute autre information concernant les déversements et les dispersions

Placer dans un récipient approprié pour l'élimination. Aérer la zone touchée.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5. Équipement de protection individuel: voir rubrique 8. Matières incompatibles: voir rubrique 10. Considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.

### 7 Manutention et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Recommandations

Porter des lunettes résistantes aux chocs et aux éclaboussures.

- Mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières

Utilisation d'une ventilation locale et générale. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

- Indications/informations spécifiques

Des dépôts de poussières peuvent se former à l'intérieur d'un local d'exploitation sur toutes les surfaces où des poussières sont susceptibles de s'accumuler. Le produit dans sa forme de livraison n'est pas capable d'explosion de poussière; l'enrichissement avec de la poussière fine mène au danger d'une explosion de poussières.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Lavez les mains après chaque utilisation. Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail. Enlevez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration. Ne conservez jamais des aliments ou des boissons à proximité de produits chimiques. Ne placez jamais des produits chimiques dans des récipients qui sont normalement utilisés pour la nourriture ou la boisson. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Gérer les risques associés

- Atmosphères explosives

Élimination de dépôts de poussières.

Maîtriser les effets

Protéger contre l'exposition externe tel(s) que

# Fiche de Données de Sécurité

## AG5040SS

Numéro de la version: 1.4

Date d'établissement: 2026-01-06

chaleur, températures hautes, lumière, rayonnement UV/la lumière naturelle

- Exigences en matière de ventilation

Utilisation d'une ventilation locale et générale.

## 8 Contrôle de l'exposition/ protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

| Valeurs limites d'exposition professionnelle (limites d'exposition sur le lieu de travail) |                                       |        |                |           |             |            |              |          |            |             |          |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|--------|----------------|-----------|-------------|------------|--------------|----------|------------|-------------|----------|
| Pays                                                                                       | Nom de l'agent                        | No CAS | Identificateur | VME [ppm] | VME [mg/m³] | VLCT [ppm] | VLCT [mg/m³] | VP [ppm] | VP [mg/m³] | Mention     | Source   |
| CA                                                                                         | particules non réglementées autrement |        | OEL (AB)       |           | 10          |            |              |          |            | particle    | OHS Code |
| CA                                                                                         | particules non réglementées autrement |        | OEL (AB)       |           | 3           |            |              |          |            | particle, r | OHS Code |

#### Mention

particle comme particules en suspension dans l'air

r fraction alvéolaire

VLCT valeur limite court terme (limite d'exposition à court terme): valeur limite au-dessus de laquelle il ne devrait pas y avoir d'exposition et qui se rapporte à une période de quinze minutes (sauf indication contraire)

VME valeur limite de moyenne d'exposition (limite d'exposition à long terme): mesuré ou calculé par rapport à une période de référence de huit heures, moyenne pondérée dans le temps (sauf indication contraire)

VP valeur plafond au-dessus de laquelle il ne devrait pas y avoir d'exposition (ceiling value)

### 8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Ventilation générale.

Mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)

Protection des yeux/du visage

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Protection de la peau

- Protection des mains

Porter des gants de protection.

- Mesures de protection diverse

Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Protection respiratoire

Filtre à particules (EN 143).

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

## 9 Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Description du produit:** Voir le site Web ou le catalogue pour plus de détails.

# Fiche de Données de Sécurité

## AG5040SS

Numéro de la version: 1.4

Date d'établissement: 2026-01-06

|                                                                             |                        |
|-----------------------------------------------------------------------------|------------------------|
| État physique                                                               | solide                 |
| Couleur                                                                     | beige                  |
| Odeur                                                                       | caractéristique        |
| Point de fusion/point de congélation                                        | non déterminé          |
| Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | non déterminé          |
| Taux d'évaporation                                                          | non déterminé          |
| Inflammabilité                                                              | non combustible        |
| Limites inférieure et supérieure d'explosion                                | non pertinent (solide) |
| Point d'éclair                                                              | ne s'applique pas      |
| Température d'auto-inflammabilité                                           | non déterminé          |
| Température de décomposition                                                | non pertinent          |
| (valeur de) pH                                                              | ne s'applique pas      |
| Viscosité cinématique                                                       | non pertinent          |
| Solubilité(s)                                                               | non déterminé          |

### Coefficient de partage

|                                                   |                                        |
|---------------------------------------------------|----------------------------------------|
| Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) | cette information n'est pas disponible |
|---------------------------------------------------|----------------------------------------|

|                    |               |
|--------------------|---------------|
| Pression de vapeur | non déterminé |
|--------------------|---------------|

### Densité et/ou densité relative

|                            |                                |
|----------------------------|--------------------------------|
| Densité                    | 0.55 g/cm <sup>3</sup> à 20 °C |
| Densité de vapeur relative | non pertinent (solide)         |

|                                 |                                        |
|---------------------------------|----------------------------------------|
| Caractéristiques des particules | il n'existe pas de données disponibles |
|---------------------------------|----------------------------------------|

## 10 Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Concernant l'incompatibilité: voir en bas "Conditions à éviter" et " Matières incompatibles".

### 10.2 Stabilité chimique

Le matériau est stable dans les conditions ambiantes normales et prévisibles de stockage et de manipulation, en ce qui concerne la température et la pression.

# Fiche de Données de Sécurité

## AG5040SS

Numéro de la version: 1.4

Date d'établissement: 2026-01-06

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues.

### 10.4 Conditions à éviter

Il n'y a aucune condition particulière connue qui devrait être évitée.

### 10.5 Matières incompatibles

Combustibles

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Les produits de décomposition dangereux que l'on peut raisonnablement prévoir à la suite de l'utilisation, du stockage, du déversement et de l'échauffement, ne sont pas connus. Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

## 11 Données toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel.

#### Procédure de classification

La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

#### Classification selon SGH

Ce mélange ne répond pas aux critères de classification.

#### Toxicité aiguë

N'est pas classé comme toxicité aiguë.

#### Corrosion/irritation cutanée

N'est pas classé comme corrosif ou irritant pour la peau.

#### Lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux

N'est pas classé comme causant des lésions graves aux yeux ou comme irritant pour les yeux.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

N'est pas classé comme sensibilisant respiratoire ou sensibilisant cutané.

#### Mutagénicité sur cellules germinales

N'est pas classé comme mutagène sur les cellules germinales.

#### Cancérogénicité

N'est pas classé comme cancérogène.

#### Toxicité pour la reproduction

N'est pas classé comme toxique pour la reproduction.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée).

#### Danger en cas d'aspiration

N'est pas classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

### 11.2 Informations sur les autres dangers

Il n'y a aucune information additionnelle.

## 12 Données écologiques

### 12.1 Toxicité

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Des données ne sont pas disponibles.

# Fiche de Données de Sécurité

## AG5040SS

Numéro de la version: 1.4

Date d'établissement: 2026-01-06

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Des données ne sont pas disponibles.

### 12.4 Mobilité dans le sol

Des données ne sont pas disponibles.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ne contient pas une substance PBT/vPvB à une concentration de  $\geq 0,1\%$ .

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ne contient pas un perturbateur endocrinien (ED) à une concentration de  $\geq 0,1\%$ .

### 12.7 Autres effets néfastes

Des données ne sont pas disponibles.

## 13 Données sur l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Veuillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente.

## 14 Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU

non soumis aux règlements sur le transport

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

non pertinent

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

aucune

#### 14.4 Groupe d'emballage

pas attribué

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

pas dangereux pour l'environnement selon le règlement sur les transports des marchandises dangereuses

#### 14.6 Autres informations pertinentes

Les marquages et les étiquettes des conteneurs d'expédition, reçus de AquaPhoenix, peuvent différer des informations ci-dessus. Les produits dont le transport est réglementé seront emballés par AquaPhoenix en tant que marchandises dangereuses en quantités exceptées conformément aux réglementations IATA, US DOT et IMDG. AquaPhoenix peut également choisir d'expédier certains produits sous le nom de kit chimique UN 3316, classe de danger 9, groupe d'emballage II ou III. En cas de réexpédition, il est de la responsabilité de l'expéditeur de déterminer les étiquettes et marquages appropriés conformément à la réglementation en vigueur en matière de transport.

#### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le transport en vrac de cargaisons n'est pas prévu.

### Informations pour chacun des règlements types des Nations unies

#### Informations relatives au transport - Réglementations nationales - Informations supplémentaires (UN RTDG)

Non soumis aux règlements sur le transport: RTMD de l'ONU

#### Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG) - Informations supplémentaires

Non soumis à l'IMDG.

#### Organisation de l'aviation civile internationale (OACI-IATA/DGR) - Informations supplémentaires

Non soumis à l'OACI-IATA.

# Fiche de Données de Sécurité

## AG5040SS

Numéro de la version: 1.4

Date d'établissement: 2026-01-06

### 15 Informations sur la réglementation

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### Réglementations nationales (États-Unis)

###### Toxic Substance Control Act (TSCA)

tous les composants sont énumérés (ACTIVE) ou exemptés de la liste

###### Superfund Amendment and Reauthorization Act (SARA TITLE III )

- The List of Extremely Hazardous Substances and Their Threshold Planning Quantities (EPCRA Section 302, 304)

aucun des composants n'est énuméré

- Specific Toxic Chemical Listings (EPCRA Section 313)

##### Toxics Release Inventory

| Nom de la substance | No CAS  | Remarques | Effective date |
|---------------------|---------|-----------|----------------|
| phénolphtaléine     | 77-09-8 |           | 2010-12-31     |

##### Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act (CERCLA)

- List of Hazardous Substances and Reportable Quantities (CERCLA section 102a) (40 CFR 302.4)

aucun des composants n'est énuméré

##### Clean Air Act

aucun des composants n'est énuméré

##### Right to Know Hazardous Substance List

- Hazardous Substance List (NJ-RTK)

| Nom de la substance | No CAS  | Remarques | Classifications |
|---------------------|---------|-----------|-----------------|
| phénolphtaléine     | 77-09-8 |           | CA              |

##### Légende

CA Cancérogène

##### California Environmental Protection Agency (Cal/EPA): Proposition 65 - Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act of 1986

##### Proposition 65 List of chemicals

| Nom selon l'inventaire | No CAS  | Remarques | Type of the toxicity |
|------------------------|---------|-----------|----------------------|
| phénolphtaléine        | 77-09-8 |           | cancer               |

#### Orientations disponibles spécifiques au niveau de l'industrie ou du secteur

##### NPCA-HMIS® III

Hazardous Materials Identification System (système d'identification des matières dangereuses). American Coatings Association (association américaine des fabricants de revêtements).

# Fiche de Données de Sécurité

## AG5040SS

Numéro de la version: 1.4

Date d'établissement: 2026-01-06

| Catégorie           | Évaluation | Description                                                                                                                                                |
|---------------------|------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Chronic             | *          | chronic (long-term) health effects may result from repeated overexposure                                                                                   |
| Health              | 0          | no significant risk to health                                                                                                                              |
| Flammability        | 0          | material that will not burn under typical fire conditions                                                                                                  |
| Physical hazard     | 0          | material that is normally stable, even under fire conditions, and will not react with water, polymerize, decompose, condense, or self-react. Non-explosive |
| Personal protection | -          |                                                                                                                                                            |

### NFPA® 704

Système normalisé d'identification des dangers présentés par des substances en vue des interventions d'urgence.

| Catégorie      | Degré de danger | Description                                                                                                   |
|----------------|-----------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Flammability   | 0               | material that will not burn under typical fire conditions                                                     |
| Health         | 0               | material that, under emergency conditions, would offer no hazard beyond that of ordinary combustible material |
| Instability    | 0               | material that is normally stable, even under fire conditions                                                  |
| Special hazard |                 |                                                                                                               |

### Règlementations nationales (Canada)

Liste intérieure des substances (LIS)

Tous les composants sont énumérés.

### Inventaires nationaux

| Pays | Inventaire | Status                                     |
|------|------------|--------------------------------------------|
| AU   | AIIC       | tous les composants sont énumérés          |
| CA   | DSL        | tous les composants sont énumérés          |
| CN   | IECSC      | tous les composants sont énumérés          |
| EU   | ECSI       | tous les composants sont énumérés          |
| EU   | REACH Reg. | les composants ne sont pas tous énumérés   |
| JP   | CSCL-ENCS  | les composants ne sont pas tous énumérés   |
| KR   | KECI       | tous les composants sont énumérés          |
| MX   | INSQ       | les composants ne sont pas tous énumérés   |
| NZ   | NZIoC      | tous les composants sont énumérés          |
| PH   | PICCS      | tous les composants sont énumérés          |
| TR   | CICR       | les composants ne sont pas tous énumérés   |
| TW   | TCSI       | tous les composants sont énumérés          |
| US   | TSCA       | tous les composants sont énumérés (ACTIVE) |

#### Légende

|           |                                                          |
|-----------|----------------------------------------------------------|
| AIIC      | Australian Inventory of Industrial Chemicals             |
| CICR      | Chemical Inventory and Control Regulation                |
| CSCL-ENCS | List of Existing and New Chemical Substances (CSCL-ENCS) |
| DSL       | Liste intérieure des substances (LIS)                    |

# Fiche de Données de Sécurité

## AG5040SS

Numéro de la version: 1.4

Date d'établissement: 2026-01-06

### Légende

|            |                                                                         |
|------------|-------------------------------------------------------------------------|
| ECSI       | CE inventaire de substances (EINECS, ELINCS, NLP)                       |
| IECSC      | Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China |
| INSQ       | National Inventory of Chemical Substances                               |
| KECI       | Korea Existing Chemicals Inventory                                      |
| NZIoC      | New Zealand Inventory of Chemicals                                      |
| PICCS      | Philippine Inventory of Chemicals and Chemical Substances (PICCS)       |
| REACH Reg. | substances enregistrées REACH                                           |
| TCSI       | Taiwan Chemical Substance Inventory                                     |
| TSCA       | Toxic Substance Control Act                                             |

## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Des évaluations de la sécurité chimique pour cette substance dans ce mélange n'ont pas été effectuées.

## 16 Autres informations

### Abréviations et acronymes

| Abr.            | Description des abréviations utilisées                                                                                                                        |
|-----------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Aquatic Acute   | Dangereux pour le milieu aquatique - danger aigu                                                                                                              |
| Aquatic Chronic | Dangereux pour le milieu aquatique - danger chronique                                                                                                         |
| Carc.           | Cancérogénicité                                                                                                                                               |
| CAS             | Chemical Abstracts Service (numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service. Identifiant numérique unique n'ayant aucune signification chimique) |
| DGR             | Dangerous Goods Regulations (règlement sur les transports des marchandises dangereuses - voir IATA/DGR)                                                       |
| ED              | Perturbateur endocrinien                                                                                                                                      |
| EINECS          | European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes)                          |
| ELINCS          | European List of Notified Chemical Substances (liste européenne des substances chimiques notifiées)                                                           |
| IATA            | Association Internationale du Transport Aérien                                                                                                                |
| IATA/DGR        | Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien)           |
| IMDG            | International Maritime Dangerous Goods Code (code maritime international des marchandises dangereuses)                                                        |
| Muta.           | Mutagénicité sur cellules germinales                                                                                                                          |
| NLP             | No-Longer Polymer (ne figure plus sur la liste des polymères)                                                                                                 |
| NPCA-HMIS® III  | National Paint and Coatings Association: Hazardous Materials Identification System - HMIS® III, Third Edition                                                 |
| OACI            | Organisation de l'Aviation Civile Internationale                                                                                                              |
| OHS Code        | Occupational Health and Safety Code: Occupational exposure limits for chemical substances (Alberta)                                                           |
| PBT             | Persistant, Bioaccumulable et Toxique                                                                                                                         |
| ppm             | Parties par million                                                                                                                                           |
| Repr.           | Toxicité pour la reproduction                                                                                                                                 |
| RTECS           | Registry of Toxic Effects of Chemical Substances (base de données de NIOSH avec des informations toxicologiques)                                              |
| RTMD de l'ONU   | Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses                                                                                           |
| SGH             | "Système Général Harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques" développé par les                                                   |

# Fiche de Données de Sécurité

## AG5040SS

Numéro de la version: 1.4

Date d'établissement: 2026-01-06

| Abr. | Description des abréviations utilisées                                            |
|------|-----------------------------------------------------------------------------------|
|      | Nations unies                                                                     |
| VLCT | Valeur limite court terme                                                         |
| VME  | Valeur limite de moyenne d'exposition                                             |
| VP   | Valeur plafond                                                                    |
| vPvB | Very Persistent and very Bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable) |

### Principales références bibliographiques et sources de données

Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques ("Livre violet").

Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses. Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG). Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien).

### Procédure de classification

Propriétés physiques et chimiques: La classification est fondée sur un mélange testé.

Dangers pour la santé, Dangers pour l'environnement: La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

### Liste des phrases (code et texte intégral comme indiqué dans la rubrique 2 et 3)

| Code  | Texte                                                                     |
|-------|---------------------------------------------------------------------------|
| H341  | Susceptible d'induire des anomalies génétiques.                           |
| H350  | Peut provoquer le cancer.                                                 |
| H361f | Susceptible de nuire à la fertilité.                                      |
| H401  | Toxique pour les organismes aquatiques.                                   |
| H411  | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme. |

### Clause de non-responsabilité

Ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Cette FDS a été élaborée exclusivement pour ce produit et est exclusivement destinée à ce produit.